

Zeitschrift: Verhandlungen der Schweizerischen Naturforschenden Gesellschaft =
Actes de la Société Helvétique des Sciences Naturelles = Atti della
Società Elvetica di Scienze Naturali

Herausgeber: Schweizerische Naturforschende Gesellschaft

Band: 40 (1855)

Nachruf: Coulon, Louis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

XI. NOTICE

sur M. Louis COULON, père,

par M. Félix BOVET.

Paul Coulon, père de celui dont nous déplorons aujourd'hui la perte, appartenait à une famille protestante de Cornus en Rouergue. On sait à quelle affreuse persécution donnèrent lieu les ordonnances de 1745, plus sévères encore que toutes celles qui les avaient précédées : ce que cette persécution eut surtout de cruel, c'étaient les enlèvements d'enfants ; les enfants étaient arrachés de force à leurs parents et jetés dans les couvents pour y être élevés. Le jeune Paul Coulon, alors âgé de quinze ans à peine, se vit contraint de chercher un asile loin de sa patrie. Il arriva à Genève, y reçut l'instruction religieuse, et y fit un apprentissage de commerce. Il était employé dans la maison Rivier et Plantamour, lorsque le chef de la célèbre maison de commerce qui jetait alors tant d'éclat sur Neuchâtel et qui fut la principale source de la prospérité dont notre pays a joui dès-lors, M. Jacques-Louis de Pourtalès, eut connaissance des talents spéciaux et des qualités morales du jeune réfugié. Il l'appela auprès de lui et ne tarda pas à en faire son associé. M. Coulon acheta la bourgeoisie de Neuchâtel et épousa une cousine de M. de Pourtalès, Mlle Viala, comme lui Française d'origine, et d'un nom illustré dans la dernière crise des églises réformées.

Son fils aîné, M. Paul-Louis-Auguste Coulon, dont nous avons à vous entretenir, naquit à Neuchâtel le 28 février 1777. Il eut pour premier précepteur le ministre Imer de la Neuveville, qui sut exciter chez lui dès son enfance le goût de l'étude de la nature. Son oncle le chancelier Boyve, le savant auteur de l'*Indigénat Helvétique*, s'occupa aussi de son éducation. Ce respectable magistrat prenait tant de plaisir à développer l'intelligence de l'enfant et à voir sa précoce application au travail, qu'il dérobait chaque jour une heure à ses importantes fonctions pour lui enseigner l'histoire, l'allemand et l'arithmétique. Près de soixante-dix ans plus tard, M. Coulon parlait encore, avec toute la vivacité d'un cœur reconnaissant, de la peine que s'était donnée son oncle pour lui aplanir, par une méthode à lui, les terribles difficultés de la grammaire allemande. Il profita si bien de ces leçons qu'une fois en Allemagne il parvint, au bout de peu de temps et sans effort, à parler l'allemand aussi facilement que sa langue maternelle. Quelques années après, M. de Pourtalès et lui, voyageant en Autriche pendant la guerre, tombèrent dans un corps de pandours qui, les soupçonnant étrangers, étaient sur le point de leur faire un mauvais parti. Mais M. Coulon fit signe à son compagnon de garder un silence absolu; il s'aboucha seul avec les Autrichiens, et leur parla si bon allemand qu'ils n'hésitèrent point à le croire du pays et à laisser les deux voyageurs continuer leur route.

Un séjour en Allemagne étant alors comme aujourd'hui le couronnement obligé d'une bonne éducation neuchâteloise, le père de M. Coulon résolut de l'envoyer

à Hanau chez le professeur Bergstræsser. Ce fut encore le chancelier Boyve qui se chargea de l'y conduire. Il y arriva à la fin de mai 1790. « Le principal but du séjour que mon fils va faire chez vous, écrivait son père à M. de Bergstræsser, est d'apprendre la langue allemande et d'acquérir les autres connaissances qu'un négociant instruit doit posséder. Mais ce qui importe surtout, c'est de lui former le cœur et les mœurs par des principes si purs, si lumineux, qu'il ne puisse jamais s'en écarter sans rougir. Je vous prie de veiller aussi à ce qu'il se rende régulièrement aux exercices religieux et aux catéchismes, et de lui inspirer le goût du travail et surtout du plus grand ordre, en le lui représentant comme l'une des vertus les plus essentielles à son bonheur et sans laquelle nul homme ne saurait prospérer longtemps. »

Les désirs de ce bon père furent accomplis ; les principes d'ordre, d'honneur et de piété dans lesquels il avait élevé son fils n'abandonnèrent jamais celui-ci. Quant au goût du travail, ce goût devint chez lui une véritable passion, qu'il conserva jusqu'à la fin, et qui survécut même à ses forces.

M. Coulon fit à Hanau de rapides progrès ; le latin seul était un peu en retard. Un jour d'examen public, le professeur, qui l'avait pris en grande affection, et qui ne négligeait aucune occasion de le faire paraître avec avantage, déclara que son élève allait expliquer Virgile à *livre ouvert*. Grand fut l'effroi du jeune homme, qui n'en avait jamais lu qu'une page. Heureusement, grâce à la bienveillance du professeur, le livre s'ouvrit tout juste à cette page-là, et l'examen fut brillant. Mais

M. Coulon fut vivement peiné de cette petite supercherie faite en sa faveur, et se reprocha d'en avoir été le complice involontaire.

La prise de Mayence par les Français, à la fin de 1792, abrégea son séjour à Hanau. A la nouvelle de l'approche des ennemis, l'Électeur de Hesse avait fait construire un camp près de cette ville, et le jeune Coulon, toujours avide d'acquérir des connaissances de tout genre, avait obtenu la permission d'accompagner l'ingénieur, afin de se faire une idée de l'art des fortifications et de se former à la levée des plans. Mais lorsque la ville fut près d'être occupée, il se retira dans l'Odenwald, avec un de ses compatriotes et camarades de pension, chez le comte d'Erbach, auquel il était recommandé. Il y passa un temps fort agréable, jouissant de la vie de château et des plaisirs de la campagne, prenant part aux grandes chasses du comte et s'amusant déjà à empailleur des oiseaux.

De retour à Neuchâtel, il ne fit qu'un court séjour dans sa famille ; les affaires de la maison Pourtalès étaient immenses à cette époque, et l'on avait hâte d'y faire entrer M. Louis Coulon. On l'envoya donc à Manchester pour y faire son apprentissage de commerce chez M. Brandt, du Locle. Il y passa trois ans, et tout en s'y formant aux affaires, il ne négligea pas l'étude des sciences et des arts ; il apprenait la physique et la botanique, s'occupait d'horticulture, dessinait, faisait de la musique, et prenait des notes sur tout ce qu'il observait d'intéressant dans la nature et dans le monde.

Aussitôt son apprentissage fini, il fut rappelé à Neuchâtel, d'où il fit de fréquents voyages à Londres, pour

les ventes de la compagnie des Indes, à Lyon et surtout à Paris. La maison Pourtalès ayant pris fin vers ce temps-là, il était entré comme employé dans la maison Coulon, que son père venait de fonder et dont il fut bientôt un des chefs.

Nous avons déjà parlé de son premier voyage à Vienne avec M. de Pourtalès. Ce négociant infatigable, génie commercial du premier ordre, ardent aux affaires et peu soucieux de toute autre chose, ne permettait ni à soi ni aux autres de dérober au travail un instant de plus qu'il n'était rigoureusement nécessaire. *Dépêchons-nous de dormir*, disait-il le soir à ses commis. Le repos, la table, le sommeil même, étaient pour lui des affaires, d'autant meilleures qu'elles étaient expédiées plus vite. On comprend que M. Coulon, curieux de voir et d'apprendre, avait quelque peine à subir la contrainte à laquelle le réduisait son patron ; il s'échappa quelquefois pour aller au théâtre, à l'université ou au jardin botanique. M. de Pourtalès ne dissimulait pas son déplaisir ; mais, de retour au comptoir, le jeune homme savait si bien regagner le temps perdu et être tout aux affaires, que le mécontentement du patron n'était jamais de longue durée.

Pendant les nombreux séjours qu'il fit à Paris dans les dernières années du siècle passé et au commencement de celui-ci, M. Coulon sut également concilier l'étude et les affaires, grâce à l'habile distribution qu'il savait faire de son temps, à l'énergie de sa volonté et à sa puissance de travail. Laissant murmurer ses associés, qui lui reprochaient de perdre son temps à suivre des cours et de dépenser son argent en livres et en plantes

desséchées, il profitait de chacun de ses séjours à Paris pour compléter ses études, et surtout pour étendre ses connaissances dans la botanique, qui était alors son goût dominant.

Parmi les savants qu'il voyait le plus à cette époque, nous devons nommer Persoon, le célèbre mycographe, avec lequel il resta toujours en correspondance; André Thouin, jardinier en chef du jardin des plantes et professeur d'économie rurale à l'école normale; Desfontaines, qu'il fit entrer en relation avec notre botaniste neuchâtelois le capitaine Chaillet; Poiteau, et surtout L'Héritier. Ce dernier, à la fois botaniste et bibliophile, l'accueillit avec une grande bienveillance; M. Coulon mit souvent à contribution sa magnifique bibliothèque, la plus riche collection de livres de botanique qui existait alors. On sait que L'Héritier en faisait part avec une rare générosité. Lorsqu'il fut question de faire payer l'entrée des bibliothèques publiques, L'Héritier résolut d'accorder sur le champ à tout le monde le libre usage de la sienne. M. Coulon suivit plus tard ce noble exemple: non content de mettre à la disposition de ses concitoyens ses belles collections de livres et de cartes géographiques, il acquérait souvent à grands frais tel ou tel ouvrage précieux, afin de se procurer le plaisir de le prêter à quelqu'un qu'il savait en avoir besoin. Il serait difficile de dire combien de personnes ont dû à sa générosité les connaissances qu'elles ont acquises et qui leur ont permis de se rendre utiles.

Outre les hommes que nous venons de nommer, M. Coulon, pendant ses séjours à Paris, se lia plus particulièrement encore avec deux jeunes gens de son

âge, tous deux passionnés comme lui pour la botanique, et qui ne tardèrent pas à se faire un nom dans cette science, Lamouroux et De Candolle. Lamouroux, qui fut plus tard professeur à Caen et qui s'est fait connaître par ses beaux travaux sur les zoophytes, était alors dans une situation fort semblable à celle de M. Coulon. Fils d'un manufacturier d'Agen, il venait à Paris pour le placement de ses marchandises, et au milieu des achats et des ventes, il s'efforçait de trouver encore du temps pour lire, herboriser et suivre des cours. Mais son goût pour le plaisir le détournait souvent tout à la fois des affaires et de la science, et M. Coulon, son ainé de deux ans, usait de l'ascendant que lui donnaient cette légère supériorité d'âge et surtout le sérieux du caractère, pour le réconcilier avec le travail et le ramener à ses devoirs de négociant et de botaniste.

Quant à De Candolle, M. Coulon le connaissait peut-être déjà lorsqu'ils se rencontrèrent à Paris. En 1793, lorsque M. Coulon revint de Hanau, la famille De Candolle, que la révolution avait obligée à quitter Genève, habitait une campagne sur les bords du lac de Neuchâtel. C'est peut-être à cette époque que se formèrent entre eux ces relations d'amitié qui leur ont toujours été chères à l'un et à l'autre et qu'ils ont entretenu toute leur vie. Quoiqu'il en soit, il se virent souvent à Paris: tous deux étaient accueillis avec affection par L'Héritier, tous deux avaient le même goût pour la botanique; un autre lien les unissait encore, c'était leur amour du bien public. M. De Candolle fut ainsi que M. Coulon un vrai philanthrope; comme membre de la Société des Arts et du comité d'utilité publique, il ren-

dit à sa patrie des services assez semblables à ceux que son ami a rendus tant de fois à la nôtre.

A la mort tragique de L'Héritier, en 1800, son magnifique herbier fut vivement ambitionné par les deux jeunes gens. Ni l'un ni l'autre ne se trouvant assez riches pour l'acquérir à lui seul, ils l'achetèrent en commun et se le partagèrent. De Candolle, qui travaillait à sa Flore française, garda pour lui les plantes indigènes, M. Coulon eut pour sa part les plantes exotiques. C'est cette belle collection qu'il donna plus tard au musée de Neuchâtel, dont elle fait une des richesses les plus précieuses.

Nous avons vu jusqu'ici la jeunesse et les études de M. Coulon. Nous allons essayer de retracer ce qu'il a fait pour son pays et pour ses concitoyens. Notre récit sera nécessairement incomplet. Comment ne pas oublier bien des traits de patriotisme et de charité dans la vie d'un homme dont toutes les pensées et toutes les actions avaient pour but le bien de son pays et de son prochain ! Et d'ailleurs, parmi tant d'actes de désintéressement et de dévouement, combien nous sont inconnus, qui sont pourtant les meilleurs ! Ils ont été faits dans le secret, Dieu les récompensera un jour publiquement.

En 1802, quelques hommes instruits formèrent à Neuchâtel une société qui se proposait pour objet d'acquérir et de répandre des connaissances utiles, et de s'occuper en général de tout ce qui pourrait contribuer à la prospérité et au progrès de leur pays. Cette société, composée d'un nombre de membres très-restrint, évita de se donner une existence officielle; on

ne la désignait que par le nom du jour où elle s'assemblait : la Société du Jeudi. M. Coulon, dont les voyages commençaient à être moins fréquents et qui s'était marié l'année précédente, fut invité à en faire partie. Deux savants étrangers, alors en séjour à Neuchâtel, M. Tralles et M. Léopold de Buch, assistaient d'ordinaire aux séances. On s'y occupait surtout d'agriculture, d'éducation, des industries bonnes à introduire dans notre pays. On y rédigeait un almanach populaire. La Société de lecture et l'institution de registres météorologiques dans diverses localités du canton doivent leur origine à ces réunions du jeudi. Plusieurs autres projets, réalisés dès lors ou qui sont encore à réaliser, y furent discutés avec grand soin ; ainsi, par exemple, l'établissement d'une compagnie d'assurance contre les incendies, la fondation d'une maison de travail pour les pauvres, l'introduction des exercices gymnastiques dans les écoles publiques.

Mais l'institution la plus importante dont nous soyons redevables à cette société est sans contredit celle de la Caisse d'Épargne. Comme M. Coulon y a eu la plus grande part et n'a pas cessé jusqu'à son dernier moment de s'en occuper, avec un zèle et un désintéressement sans pareils, il convient de nous y arrêter un peu.

C'est à Berne qu'appartient l'honneur d'avoir fondé la première caisse d'épargne de l'Europe, en 1787 ; mais cette caisse, connue sous le nom de caisse des domestiques, n'était, comme son nom l'indique, destinée qu'à une seule classe d'individus. Le gouvernement lui avançait 60,000 francs sans intérêt et en nommait les administrateurs. Cette belle institution fut imitée quel-

ques années plus tard par la ville de Bâle qui, voulant améliorer ce qui avait été fait à Berne, étendit à tous les habitants le bienfait de sa caisse d'épargne. Dans les dernières années du siècle, on vit en Angleterre des essais d'établissements du même genre. Dès l'année 1801, la Société d'Émulation patriotique avait formé le dessein de doter notre pays d'une fondation pareille ; un projet avait été élaboré, mais on dut y renoncer, parce que l'on ne put obtenir le concours de la bourgeoisie de Neuchâtel sur laquelle on avait compté.

Dix ans plus tard, la Société du Jeudi reprit ce projet, et grâce au zèle et à la persévérance de M. Coulon et de quelques autres personnes, dont plusieurs vivent encore, Neuchâtel eut en 1812 une caisse d'épargne, à peu près semblable à celles qui se formaient à la même époque dans divers autres états de la Suisse, mais qui s'en distinguait pourtant par divers avantages dans son organisation, entre autres par l'institution de receveurs dans chaque commune. Depuis ce moment et jusqu'à cette année, M. Coulon a été l'ame de ce grand établissement; pendant près de trente ans il en a été à la fois le directeur et le teneur de livres, remplissant gratuitement cette double fonction. Son intelligence des spéculations commerciales, qu'il dédaignait de faire servir à l'accroissement de sa propre fortune, a fait réaliser à notre caisse d'épargne des bénéfices considérables ; elle a pu traverser sans s'en ressentir les crises financières de ces dernières années, et elle administre aujourd'hui un capital de dix millions.

Un homme moins actif que M. Coulon aurait cru avoir assez fait pour sa patrie, en l'ayant enrichie d'une telle

institution et en se chargeant presque seul des soucis et des fatigues d'une gestion si considérable. Mais M. Coulon, sans rien dérober aux soins qu'il consacrait à la caisse d'épargne, trouvait moyen de s'occuper encore d'une foule d'autres œuvres utiles, et poursuivait entre autres avec un intérêt tout particulier le projet de faire avancer dans notre patrie l'étude des sciences et des arts. En 1815, il conçut avec M. le baron de Buren, de Vaumarcus, comme lui botaniste et dévoué comme lui à toute bonne œuvre, l'idée d'une *Société pour l'avancement des études dans la principauté de Neuchâtel*. L'hôtel Dupeyrou, alors appelé hôtel du Prince, aurait été érigé en musée national; on aurait formé des collections d'histoire naturelle et d'objets d'art; le beau jardin de l'hôtel serait devenu un jardin botanique. Malheureusement le moment était peu propice à une fondation de ce genre : les charges extraordinaires qui pesaient alors sur Neuchâtel par suite de la guerre ne permirent pas de réaliser ce projet, pour lequel MM. Coulon et de Buren avaient cependant déjà réuni L. 25,000. Mais M. Coulon ne se découragea point, et il a eu la satisfaction de réaliser plus tard la plupart des projets qu'il formait alors pour l'avancement des études. Se trouvant à Nice en 1818, avec sa femme déjà malade et qu'il devait avoir la douleur de perdre peu d'années après, il y retrouva son ami M. de Buren, et se livra avec lui à son goût pour l'histoire naturelle ; ils herborisèrent souvent ensemble. M. Coulon commença à former une collection de coquillages, de crustacés, de poissons et d'autres animaux, qu'il avait appris à préparer lui-même et qui furent la base de notre musée

actuel. Dans toutes les collections qu'il faisait, il n'avait en vue que le plaisir d'en faire hommage à sa patrie. Il ne cessa jamais d'enrichir de ses dons le musée d'histoire naturelle. En 1840 il donna à la ville de Neuchâtel une riche collection de médailles, de cartes géographiques et de livres précieux, amassés pendant de longues années.

Lorsque la société neuchâteloise des sciences naturelles se constitua, en 1832, on lui en déféra la présidence. M. Louis Coulon père, — comme on l'appelait ordinairement, pour le distinguer d'un fils que son patriotisme autant que son nom eût aisément fait confondre avec lui, — remplit ces fonctions pendant plusieurs années; les séances avaient lieu dans son salon. Lorsque plus tard il se démit de la présidence, il voulut bien se charger des fonctions de caissier. La Société était alors engagée dans des frais considérables: le caissier, sans en faire bruit, avançait de ses propres fonds les sommes nécessaires, souvent assez fortes, et les comptes se bouclaienr toujours d'une façon satisfaisante. Si cette société a pu jusqu'à présent faire (ou peu s'en faut) honneur à ses affaires, c'est surtout à M. Coulon que nous le devons.

On comprendra aisément que l'activité essentiellement pratique de M. Coulon, les nombreuses charges publiques dont il était revêtu à cette époque, ne lui aient pas permis alors de se livrer d'une manière suivie à de grands travaux scientifiques. Chaque semaine cependant, en se rendant à pied à sa maison de campagne, il passait par la marnière d'Hauterive pour y chercher des pétri-

fifications, qu'il étudiait et envoyait ensuite à Defrance. Celui-ci donna le nom de M. Coulon au fossile le plus caractéristique du terrain néocomien, l'*Ostrea Couloni*. M. Coulon avait entrepris aussi dès 1817 une série d'observations limnimétriques, qu'il a poursuivies jusqu'à sa mort et sur lesquelles on peut consulter le compte-rendu de M. de Montmollin père, dans les mémoires de la Société des sciences naturelles de Neuchâtel, année 1836. Il ne cessa jamais de prendre une part active aux séances de cette société, en lui communiquant ce qu'il avait trouvé d'intéressant dans ses lectures ou ses observations. Peu de semaines avant sa mort, ne pouvant plus se rendre aux séances, il nous envoyait encore un article qu'il venait de traduire d'un journal américain sur la morsure des serpents à sonnette.

C'est à M. Coulon que les habitants de Neuchâtel doivent l'arrangement du *Jardin du Prince*, qui malheureusement a été un peu négligé depuis; le dessin et l'exécution d'une partie de la promenade du Faubourg, la distribution de l'eau de l'Écluse dans les fontaines, et plusieurs autres travaux d'édilité qu'il fit exécuter pendant qu'il était membre des conseils de la ville. En 1822 il s'employa avec un zèle extrême à faire décréter la route neuve qui conduit à Neuchâtel du côté de l'ouest, et qui a pris dès lors tant d'importance qu'elle est maintenant l'une des deux seules grandes routes par lesquelles on arrive dans notre ville. Ce projet rencontrait beaucoup d'obstacles et de contradicteurs, mais M. Coulon se donna tant de peine à recueillir des souscriptions,

fit tant de démarches pour persuader les uns et pour stimuler les autres, qu'il vint à bout de son dessein.

L'amour que M. Coulon portait à Neuchâtel sa ville natale et dont il lui donnait tant de preuves, ne lui fit jamais oublier la première patrie de son père. A la mort de celui-ci et sur le désir qu'il avait paru en manifester, M. Louis Coulon et son frère M. P.-E. Coulon donnèrent à l'église réformée de Cornus un capital de 12,000 francs, dont les intérêts devaient servir, et servent encore aujourd'hui, à solder un instituteur pour les enfants pauvres de la commune. Mais la charité de M. Coulon pour ses anciens concitoyens ne s'arrêta point là, et pendant toute sa vie des parents qu'il n'avait jamais vus eurent part à ses bienfaits.

M. L. Coulon était entré dans le Grand Conseil de la ville de Neuchâtel en 1804; il passa dans le Petit Conseil en 1813, fut nommé membre des Audiences Générales en 1818, et fut plus tard à diverses reprises député au Corps Législatif. En 1831, il devint président de la Régie des Postes et membre de la Commission des finances de l'État. A peine entré dans cette commission, il eut le courage de se prononcer avec énergie et de lutter avec persévérance, pour la réforme de certains abus qui s'étaient glissés dans l'administration des recettes de l'État et qu'il parvint à faire cesser. Comme président de la Régie des Postes, il fit abaisser la taxe des lettres, malgré la vive opposition que souleva cette mesure, dont on ne comprenait pas encore la portée et dont le principe est maintenant adopté universellement.

Avant de quitter M. Coulon comme homme public, nous devons rapporter un trait qui achèvera de le faire connaître, et qui montrera avec quelle présence d'esprit et de cœur il savait se décider sans balancer, quand il s'agissait du bien de son pays. On sait qu'en 1847, Neuchâtel, ayant refusé de fournir son contingent à l'armée fédérale pour marcher contre le Sonderbund, fut, après la guerre, condamné par la Diète à une contribution de 300,000 Livres. Cette somme devait être payée le 20 décembre au plus tard. Le Conseil d'État de Neuchâtel envoya M. Coulon à Berne pour régler cette affaire. M. Coulon se présenta au jour fatal, et offrit de la part du gouvernement neuchâtelois de remettre au Directoire des créances hypothécaires d'une valeur égale à la somme demandée. Les créances ayant été examinées ne furent pas jugées acceptables par le caissier de la Confédération, et sur son rapport le Directoire refusa de les admettre. On pouvait en appeler à la Diète, mais la Diète pouvait refuser le délai que l'État de Neuchâtel demandait pour s'acquitter en espèces, et le Directoire menaçait de faire, en attendant, occuper militairement le canton. M. Coulon ne voulut pas laisser son pays exposé à cette humiliation, il n'hésita pas un instant, négocia des valeurs qui lui appartenaient, et remit le jour même au Directoire, en écus sonnants, la somme de L. 300,000 (fr. 435,000).

Le 1^{er} mars 1848, pendant que le gouvernement provisoire était occupé à s'installer au château de Neuchâtel, la première personne qui se présenta à la porte, demandant à être introduite, était M. Louis Coulon père. On le fit entrer, non sans se demander avec quel-

que surprise quel pouvait être dans un pareil moment l'objet d'une visite si empressée. M. Coulon n'apportait ni adhésion ni protestation. « Je viens vous prier, messieurs, dit-il aux membres du nouveau gouvernement, de faire placer un fonctionnaire à la porte de la caisse d'épargne. La caisse d'épargne est la fortune des pauvres, il importe, quoiqu'il arrive, qu'elle n'ait aucun danger à courir. »

Après la révolution, M. Coulon continua, malgré son grand âge, à s'occuper avec la même activité de tout ce qui pouvait être utile à son pays. La maison de santé de Préfargier qui se fondait alors, le comptait au nombre de ses administrateurs, et il déployait dans ces fonctions-là le même zèle et la même intelligence que dans toutes les autres. Il assistait régulièrement aussi aux séances de la commission de la Bibliothèque publique, dont il était membre depuis longtemps. Il y arrivait rarement les mains vides: il avait presque toujours sous son manteau quelque livre ou manuscrit précieux qu'il apportait en don à la Bibliothèque. Nous avons remarqué que quand il avait quelque présent à faire, il arrivait avant l'heure afin de n'avoir pas de témoins de sa générosité.

Atteint l'automne dernier de la maladie qui devait nous l'enlever, il vit venir la mort non-seulement avec calme, mais avec la joie d'un chrétien : il sut oublier tout le bien qu'il avait fait, pour ne laisser reposer son espérance que sur la miséricorde divine. Il ne cessa pas de travailler aux choses qui l'avaient occupé pendant toute sa vie, et voulut mourir à l'œuvre. La dernière fois qu'il sortit de chez lui, ce fut pour aller pré-

sider la Direction de la caisse d'épargne. Peu de jours après, on lui apporta le compte annuel de cet établissement, qu'il signa d'une main défaillante. Le lendemain il expira. C'était le 22 mars 1855.

Après avoir montré tout ce qu'a fait M. Coulon, il peut paraître superflu de parler encore de sa passion pour le travail. Disons cependant qu'après avoir occupé sa journée aux affaires, il passait une partie de la nuit à transcrire des manuscrits dont il désirait enrichir la Bibliothèque publique. La Bibliothèque de Neuchâtel possède plusieurs volumes in-folio copiés de sa main.

Il n'y a pas très-longtemps qu'un de nos amis priait M. Coulon de lui prêter l'ouvrage de Goldfuss sur les fossiles d'Allemagne. M. Coulon promit de le lui envoyer. Comme on continuait à parler de cet ouvrage, notre ami se plaignit que l'auteur n'eût pas songé à le faire suivre d'une table des matières, ce qui, disait-il, aurait évité une grande perte de temps à ceux qui le consultent. Le lendemain, M. Coulon lui envoya le livre de Goldfuss, accompagné d'une table analytique qu'il avait rédigée pendant la nuit.

Sa munificence était extrême: il avait une foule de protégés qu'il assistait avec une incomparable générosité; il subvenait aux frais d'apprentissage d'un grand nombre de jeunes gens pauvres, leur procurait des places et se chargeait de leurs trousseaux. Il y avait dans sa manière d'oblier, de la grandeur, de la délicatesse, de la grâce, et surtout de la simplicité. Son seul luxe était la bienfaisance. Prodigue pour les autres, il n'avait aucun besoin pour lui-même, il était sobre à l'excès, enemi de toute espèce de faste et de vaine

gloire. Sa fortune ne fut jamais pour lui une source de tentations, il n'y vit au contraire qu'un moyen de faire le bien. En contemplant la vie de cet homme excellent, nous ne pouvons nous empêcher de nous rappeler ce beau mot de Fénelon, que nous voudrions voir gravé sur sa tombe :

IL N'Y A QUE LES GRANDS CŒURS QUI SACHENT COMBIEN
IL Y A DE GLOIRE À ÊTRE BON.

JULES THURMANN.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

par Xav. KOHLER, de Porrentruy.

Le 25 juillet, à la veille de la réunion de la Société helvétique, où il comptait se rendre et pour laquelle il avait préparé des travaux botanique et géologique, mourait notre honorable collègue, M. Jules Thurmann. Nous ne dirons pas quelle fut l'étendue de cette perte, combien elle a été vivement sentie ; toutes les personnes qui ont connu ce savant distingué le savent aussi bien que nous, et l'hommage rendu à sa mémoire à la réunion de la Chaux-de-Fonds parle assez haut, pour qu'il ne soit pas besoin d'insister sur l'universalité et la profondeur de ces regrets. Nous essaierons seulement de retracer en peu de mots la vie de notre compatriote.